



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

SS-405-



Distr.: LIMITEE

S&T/IGCESTD/7/5
11 octobre 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Comité intergouvernemental d'experts pour
le développement de la science et de la
technique

Septième réunion

Addis-Abeba (Ethiopie)
4-8 novembre 1991

ACTIVITES DES GROUPES DE TRAVAIL DU
COMITE INTERGOUVERNEMENTAL

Introduction

1. A sa sixième réunion, tenue en novembre 1989, le Comité inter-gouvernemental a demandé au secrétariat de mobiliser des ressources pour l'exécution des projets sous-régionaux élaborés par les groupes de travail. Le présent rapport passe en revue les progrès accomplis en la matière et porte également sur les activités menées par les groupes de travail durant la période considérée.

Réunions des groupes de travail

2. A la fin de 1989, sur les cinq groupes de travail, trois ¹ avaient établi des projets destinés à être exécutés à l'échelle sous-régionale. Depuis lors, les groupes de travail pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest se sont à leur tour réunis et ont entrepris des activités similaires pour leurs sous-régions respectives.

Groupe de travail pour l'Afrique centrale

3. Le groupe de travail pour l'Afrique centrale a tenu sa troisième réunion ² à Yaoundé (Cameroun) du 2 au 4 mai 1990. Ont participé à la réunion des experts du Cameroun, de la République centrafricaine, du Congo, du Gabon, du Rwanda et du Zaïre. L'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) y étaient représentées en tant qu'observateurs. L'OUA a financé, par le biais d'un projet du PNUD, la participation des Etats membres et du secrétariat de la CEA.

4. La réunion a examiné l'état de la science et de la technique dans les Etats membres de la sous-région en se basant sur les rapports de pays présentés par les participants. Ces rapports ont mis l'accent sur les trois domaines désignés par le Comité intergouvernemental, à savoir: le développement de la science et de la technique, les besoins fondamentaux (alimentation et agriculture, foresterie, santé, eau, logement et environnement) et l'industrie notamment l'énergie, le transport et les communications. Compte tenu des besoins des Etats membres mis en lumière durant les discussions et des domaines prioritaires identifiés à la deuxième réunion, le groupe de travail a élaboré les projets sous-régionaux suivants :

a) Etude de faisabilité commerciale des résultats de la recherche dans le domaine de la pharmacopée en Afrique centrale;

b) Etude et amélioration des structures et méthodes de stockage des denrées agricoles dans les pays de l'Afrique centrale;

¹ Afrique du Nord (25-26 février 1989), Afrique de l'Est (19-21 avril 1989), Afrique australe (11-12 octobre 1989).

² La première et la deuxième réunions s'étaient tenues respectivement à Yaoundé (11-14 mars 1986) et (3-6 mars 1987).

c) Atelier sur l'harmonisation de politiques scientifiques et technologiques sous-régionales en Afrique centrale.

Enfin, la réunion a lancé un appel à la CEA et à l'OUA pour qu'elles aident les Etats membres à mobiliser les ressources nécessaires pour l'exécution des projets.

Groupe de travail pour l'Afrique de l'Ouest

6. Le groupe de travail pour l'Afrique de l'Ouest a tenu sa deuxième réunion³ à Niamey (Niger) du 21 au 23 mars 1991. Des experts de sept pays de la sous-région, à savoir, le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Nigéria et le Sénégal y ont pris part. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) y ont assisté en tant qu'observateurs.

7. Bien que le secrétariat n'ait pas pris en charge les frais de participation des Etats membres, sept d'entre eux sur un total de 16 ont envoyé des délégations à la réunion. Il convient, en outre, de signaler que les gouvernements étaient représentés par des experts de haut niveau bien au courant des questions et des politiques relatives à la science et à la technique dans leurs pays respectifs.

8. Le groupe de travail a examiné des rapports présentés par les participants consacrés au développement de la science et de la technique dans leurs pays respectifs. Compte tenu de la situation actuelle dans les Etats membres, la réunion a approuvé les deux avant-projets suivants qui ont été établis en fonction des domaines prioritaires identifiés lors de la première réunion :

a) Atelier sur les politiques sous-régionales d'intégration scientifique et technique en Afrique de l'Ouest;

b) Séminaire de formation sur la commercialisation des résultats de la recherche dans le secteur de l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest.

9. La réunion a également insisté sur l'importance de l'énergie solaire et de la biotechnologie dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et il a été convenu de la nécessité de formuler des projets sous-régionaux dans ces domaines.

Promotion et financement des projets sous-régionaux

10. En application du mandat donné au Comité inter-gouvernemental et à ses groupes de travail, le secrétariat a présenté les projets (voir annexe) à 25 organisations et organismes donateurs afin qu'ils examinent la possibilité de les financer. Le secrétariat a également entrepris des activités promotionnelles dans les Etats membres en vue d'assurer l'exécution rapide des projets sous-régionaux.

11. S'agissant du financement, le secrétariat a reçu une réponse positive de l'Islamic Foundation for Science, Technology and Development (IFSTAD). Cette Organisation a

³ La première réunion s'était tenue du 7 au 9 avril 1987.

indiqué qu'elle appuyait l'approche sous-régionale suivie par la CEA à travers les groupes de travail du Comité inter-gouvernemental et s'est déclarée disposée à financer les projets suivants :

- a) Evaluation de la technologie en Afrique de l'Est : un programme de formation;
- b) Elaboration d'une politique scientifique et technologique sous-régionale pour la région de l'Afrique de l'Est;
- c) Atelier sur l'harmonisation des politiques scientifiques et technologiques sous-régionales en Afrique centrale.

12. L'Islamic Foundation a, en outre, indiqué qu'il était possible d'étendre ces activités aux sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique du Nord. Comme suite à ce geste et à l'invitation de l'IFSTAD, un représentant de la CEA s'est rendu au secrétariat de cette organisation à Djeddah où il a tenu des consultations sur les modalités techniques et financières de l'exécution des projets sus-mentionnés.

13. En plus de ses efforts pour mobiliser des ressources extérieures, le secrétariat s'est attelé à obtenir des ressources locales pour le financement de l'exécution des projets sous-régionaux. Il convient aussi de rappeler qu'à la sixième réunion du Comité intergouvernemental, la délégation égyptienne a proposé de financer l'exécution des deux projets émanant du groupe de travail pour l'Afrique du Nord. Le secrétariat a contacté le gouvernement à propos de la question mais aucune réponse n'a encore été reçue.

14. Le secrétariat est également entré en rapport au Lesotho, en Zambie et au Zimbabwe avec les coordonnateurs responsables de l'exécution de différents projets élaborés par le groupe de travail pour l'Afrique australe. Il a été confirmé que les gouvernements s'intéressaient toujours aux projets encore que cela ne soit pas pleinement manifesté au niveau de l'exécution.

15. En application du mandat figurant dans la résolution 629(XXIII) de la Commission, le MULPOC de Lusaka a pris l'initiative de promouvoir les projets émanant du groupe de travail pour l'Afrique australe auprès des gouvernements et des organisations intergouvernementales de ses pays membres. Parmi les réponses reçues, on signalera celle du secrétariat de la Conférence de coordination du développement des pays de l'Afrique australe qui a indiqué que le projet coïncidait avec une activité qu'il avait planifiée à savoir l'organisation d'un atelier sous-régional sur la politique technologique et a demandé à la CEA de l'aider à l'exécuter. Le secrétariat de la CEA met actuellement au point les modalités de cette collaboration. D'autres MULPOC de la CEA ont collaboré avec le secrétariat de la Commission à la planification et au déroulement des réunions tenues durant la période considérée et des activités consécutives.

Conclusions et recommandations

16. De ce qui précède, il ressort que les activités et les réalisations des groupes de travail étaient plutôt restreintes et ce pour un certain nombre de raisons :

a) Le financement des réunions des groupes de travail a continué de dépendre de ressources extérieures. L'OUA a fourni, par le biais du PNUD, un appui financier à deux des trois réunions tenues durant la période considérée et à quatre réunions sur cinq depuis 1987. Il est nécessaire que les Etats membres prennent en charge le financement de telles réunions et consultations. La coopération entre les Etats membres est trop importante pour qu'elle dépende des caprices du financement extérieur;

b) La convocation de réunions de groupe de travail, l'identification des domaines prioritaires et l'élaboration des projets sous-régionaux doivent être considérées comme un premier pas important vers l'instauration d'une collaboration en matière de science et de technique. Les bénéficiaires des projets, les Etats membres, doivent assumer individuellement et collectivement leurs responsabilités de façon à assurer l'exécution des projets et la réalisation de leurs objectifs;

c) Les gouvernements participants devraient désigner des organes coordonnateurs pour la supervision et la promotion des activités de coopération technique entre pays en développement menées par le biais des groupes de travail du Comité intergouvernemental. De tels organes de liaisons contribueraient à la continuité des activités et faciliteraient le suivi;

d) En application de la résolution 629 (XXIII) de la Commission, les Etats membres devraient se servir pleinement des MULPOC pour promouvoir et exécuter les activités des groupes de travail. Ces activités devraient être pleinement intégrées dans le programme général des MULPOC;

e) Les Etats membres chargés de la coordination devraient assumer pleinement leur rôle en prenant une part active à la mobilisation de fonds et à l'exécution des projets.

LISTE DES PROJETS SOUMIS AUX DONATEURS

- Afrique du Nord (Tanger, 25-26 février 1989)
- i) Atelier sous-régional sur la prévention des pertes après les récoltes, axé en particulier sur la formation et le transfert de techniques;
 - ii) Atelier sur la formation à la gestion de la recherche à l'intention des directeurs d'instituts de recherche agronomique;
- Afrique de l'Est (Addis-Abeba, 19-21 avril 1989)
- iii) Evaluation de la technologie en Afrique de l'Est: un programme de formation;
 - iv) Conservation de l'eau aux fins de la production vivrière;
 - v) Elaboration d'une politique scientifique et technologique sous-régionale pour la région de l'Afrique de l'Est;
- Afrique australe (Lusaka, 11-12 octobre 1989)
- vi) Production à grande échelle de matériel scientifique pour les écoles;
 - vii) Achat, réparation et entretien du matériel scientifique dans la sous-région de l'Afrique australe;
 - viii) Atelier sur l'élaboration d'une politique scientifique et technique sous-régionale pour la sous-région de l'Afrique australe
- Afrique centrale (Yaoundé, 2-4 mai 1990)
- ix) Atelier sur l'harmonisation des politiques scientifiques et technologiques sous-régionales en Afrique centrale.
 - x) Etude de faisabilité commerciale des résultats de la recherche dans le domaine de la pharmacopée en Afrique centrale;
 - xi) Etudes et amélioration des structures et méthodes de stockage des denrées agricoles dans les pays de l'Afrique centrale.